

EXTRAIT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **MERCREDI 29 MARS 2017**
sur convocation adressée aux Conseillers le 23 mars 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

L'an **deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur **Michel DUEZ**.

Il a été procédé à la désignation du Secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – M. DUEZ, M. GAHNASSIA, Mme AMSELLEM, M. BALLET, Mme PALAT, M. FRANCHI, Mme GIRARD, M. CAVAYE, M. CAUMONT, M. BERNASCONI, M. PINSARD, Mme MADRID, Mme LACONTAL, M. BATISTA, M. CHAMBAULT, Mme SMADJA, M. MOREAU-LUCHAIRE, M. GHANEM, Mme RENOUF, Mme MESSAOUDENE, M. STURBOIS, M. MALEVERGNE, Mme ANDRÉ, Mme CAZENAVE, Mme LEBRETON, M. BOUCHINDHOMME, Mme HERMANN, M. METIVIER, M. LOTTEAU, M. GREBERT, M. POEZEVARA, M. HAUTBOURG

Ont donné mandat – Mme ABKARI à M. DUEZ, Mme HEURTEUX à M. BERNASCONI, M. MARCHIONI à Mme LACONTAL, Mme DUBUS à M. BATISTA, Mme TROPENAT à Mme AMSELLEM, Mme COUDER à M. CHAMBAULT, Mme FEDON-TRESTOURNEL à M. GAHNASSIA, Mme HARDY à M. GREBERT, M. KALOUSDIAN à M. POEZEVARA

Excusés – Mme SIRSALANE

Non votant – Mme CECCALDI-RAYNAUD

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20170329-
lmc120170000049-DE
Date de réception préfecture :
11/04/2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 et notamment l'ordonnance n°2006-1027 du 26 août 2006 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2016,

Vu les décisions modificatives n°1 et 2 au budget primitif 2016,

Vu la présentation par le Trésorier Principal Municipal du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2016 faisant apparaître une parfaite concordance avec les comptes de l'Ordonnateur,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Vu le compte administratif 2016 du Budget Principal ci-annexé,

Mme le Maire étant sortie conformément à l'article L.2121-14 du CGCT et sous la présidence de M.DUEZ, 1^{er} adjoint au Maire,

DELIBERE :

Article unique : Approuve les résultats définitifs du compte administratif 2016 du budget principal arrêtés comme suit :

Section de Fonctionnement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 246 688 985,80 €
- ✓ Dépenses de l'exercice : 243 789 491,53 €
- ✓ Résultat de fonctionnement de 2016 : 2 899 494,27 €
- ✓ *Résultat de fonctionnement de 2015* : 41 995 002,70 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé : 44 894 496,97 €**

Section d'investissement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 78 564 676,44 €
- ✓ Dépense de l'exercice : 66 113 948,05 €
- ✓ Résultat d'investissement de 2016 : 12 450 728,39 €
- ✓ *Résultat d'investissement de 2015* : 34 502 570,00 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé : 46 953 298,39 €**

Délibération adoptée par :

36 **Voix pour**
5 **Voix contre**
0 **Abstention(s)**
0 **NPPV**



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux
Vice-Président du Territoire
Paris Ouest La Défense

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20170329-
lmc120170000049-DE
Date de réception préfecture :
11/04/2017

Affiché le :

Transmis en préfecture le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20170329-
Imc120170000049-DE
Date de réception préfecture :
11/04/2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL
--

L'exercice 2016 a fait l'objet :

- d'un vote du budget principal voté le 8 avril 2016, comprenant les soldes d'exécution de 2015 et les reports de 2015 sur 2016 ;
- de deux décisions modificatives votées le 14 octobre puis le 14 décembre 2016, prenant notamment en compte la suppression de la DGF en recettes et la hausse du fonds de compensation des charges territoriales versé à l'EPT Paris Ouest la Défense pour la section de fonctionnement ainsi que des écritures relatives aux cessions de la ZAC des Bergères et la régularisation d'opérations patrimoniales pour la section d'investissement.

1. LES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

a. En section de fonctionnement

Les recettes sont de 288.684 K€, résultat positif reporté de l'exercice 2015 de 41.995 K€ compris, alors que les dépenses de fonctionnement s'établissent à 243.789 K€.

Par différence, le résultat de clôture 2016 de la section de fonctionnement est excédentaire de 44.895 K€.

Les recettes de fonctionnement 2016 s'établissent comme suit :

Chap.	RECETTES FONCT.	Budgété en K€	Réalisé en K€	Différence en %
013	Atténuation de charges	300	545	181,8%
70	Produits des services	16 677	17 935	107,5%
73	Impôts et taxes	175 085	175 789	100,4%
74	Dotations, participations	5 095	4 662	91,5%
75	Autres produits	3 141	3 036	96,7%
Total des recettes courantes		200 298	201 967	100,8%
76	Produits financiers	100	391	391,1%
77	Produits exceptionnels	123	44 008	na
78	Reprises sur provisions	229	229	100,0%
Total des recettes réelles		200 750	246 595	122,8%
042	Opérations d'ordre	1 200	94	7,8%
Total des recettes d'ordre		1 200	94	7,8%
TOTAL DES RECETTES		201 950	246 689	111,5%
002	Résultat reporté 2015 (PM)		41 995	

Accusé de réception en préfecture 092-219200623-20170329- lmc120170000049-DE Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

Les principales évolutions constatées portent sur :

- les **atténuations de charges** qui comptabilisent les régularisations sur des trop perçus de paie, les remboursements liés aux indemnités journalières des congés maladie et pour accidents du travail, les congés de fin d'activité liés à des départs en retraite anticipée, etc., dont la réalisation peut différer sensiblement des prévisions ;
- les **produits des services** dont l'augmentation par rapport au budgété est expliquée par un meilleur recouvrement des redevances d'occupation du domaine public et des régularisations sur 2015 ;
- les **impôts et taxes**, dont le produit est légèrement en hausse par rapport au budgété du fait des rôles supplémentaires (livraisons d'immeubles non pris en compte dans les estimations des services fiscaux en début d'année) ;
- des **produits exceptionnels** résultant de la vente des biens immobiliers suivants :
 - un terrain sis 18 rue Benoit Malon ; 350 K€ ;
 - un terrain sis 80/82 rue de Verdun ; 188 K€ ;
 - une emprise rue Voltaire : 149 K€ ;
 - le lot 6 de la ZAC des Bergères : 10.930 K€ ;
 - le lot 24 de la ZAC des Bergères : 21.334 K€.

Pour mémoire, les ventes immobilières se budgètent en recettes d'investissement, mais se constatent en fonctionnement ; il en résulte obligatoirement des écarts par rapport au montant budgété sur ce chapitre, ainsi que sur le chapitre 024 investissement.

- des **produits exceptionnels** résultant du remboursement à l'échéance d'une partie des placements réalisés sur Obligations Assimilables du Trésor (OAT) pour 7.671 K€

Les recettes sont réparties comme suit :

- de l'attribution de compensation versée par la MGP : 116,6 M€ soit **41%**
- des impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) : 45,0 M€ soit **16%**
- de produits exceptionnels (cessions et OAT) : 44,0 M€ soit **15%**
- du résultat reporté de 2015 : 42,0 M€ soit **15%**
- d'autres recettes (opérations financières) : 18,1 M€ soit **6%**
- du produit des services et des ventes : 17,1 M€ soit **6%**
- des droits de mutation sur les transactions immobilières : 5,0 M€ soit **2%**

Les dépenses de fonctionnement 2016 s'établissent comme suit :

Chap.	DEPENSES FONCT.	Budgété en K€	Réalisé en K€	Différence en %
011	Charges générales	48 006	45 713	95,2%
012	Charges de personnel	69 372	67 629	97,5%
014	Atténuation de produits	25 288	23 414	92,6%
65	Autres charges	55 485	54 461	98,2%
Total des dépenses courantes		198 150	191 217	96,5%
66	Charges financières	néant	néant	
67	Charges exceptionnelles	2 582	2 554	98,9%
68	Provisions pour risques	314	314	100,0%
Total des dépenses réelles		201 046	194 085	96,5%
023	Virement à l'investissement	32 899	<i>Ne se réalise pas</i>	
042	Opérations d'ordre	10 000	49 704	<i>na</i>
Total des dépenses d'ordre		42 899	49 704	115,9%
TOTAL DES DEPENSES		243 945	243 789	99,9%

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20170329-
lmc12017000049-DE
Date de réception préfecture :
11/04/2017

Les principales évolutions constatées, toutes à la baisse, portent sur :

- les charges générales, telles que les contrats de prestations (nature 611) et de maintenance (nature 6156), des frais de nettoyage (nature 6283) et de gardiennage (nature 6282), à la suite du renouvellement des marchés publics au coût le plus juste ;
- les charges de personnel, où la politique de redéploiement des effectifs lors de tout départ porte ses fruits ;
- parmi les autres charges de gestion courante, la subvention versée à DEFACTO a été inférieure à la prévision communiquée par l'établissement en début d'exercice.

A noter l'augmentation des charges exceptionnelles par rapport au réalisé 2015 pour couvrir les coûts d'éviction commerciale sur la ZAC des Bergères (2.277 K€).

Les opérations d'ordre, qui sont portées à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, comprennent les plus-values des cessions réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Bergères et l'amortissement des biens d'équipement.

Pour mémoire, le virement à l'investissement, bien que budgété, ne fait pas l'objet d'un mandat et ne se réalise pas.

En section d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 113.068 K€, résultat positif reporté de l'exercice 2015 de 34.503 K€ compris, alors que les dépenses s'établissent à 66.114 K€.

Par différence, le résultat de clôture 2016 de la section d'investissement est excédentaire de 46.953 K€.

Les recettes d'investissement s'établissent comme suit :

Chap.	RECETTES INV.	Budgété en K€	Réalisé en K€	Différence en %
13	Subventions	705	7 436	1054,9%
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
Total des recettes d'équipement		705	7 436	1054,9%
10	Dotations, fonds, réserves	11 5112	6 851	59,5%
165	Dépôts et cautionnements	6 281	52	0,8%
27	Autres immo. financières	7 840	7 874	100,4%
024	Produit de cessions d'immo.	48 032		<i>Ne se réalise pas</i>
Total des recettes financières		73 665	14 777	20,1%
021	Virement de la section de fonctionnement	32 899		<i>Ne se réalise pas</i>
040	Opérations d'ordre	10 000	49 704	497,0%
041	Opérations patrimoniales	6 647	6 647	100,0%
Total des recettes d'ordre		49 546	56 351	113,7%
TOTAL DES RECETTES		123 916	78 565	63,4%
001	Résultat reporté 2015 (PM)		34 503	

Parmi ces recettes sont à noter :

- des subventions perçues au titre des participations pour la réalisation des équipements publics de la ZAC des Bergères : 6.922 K€ ;
- des dotations au montant budgété expliquées par de moindres taxes d'aménagement.

Parmi les autres subventions inscrites au chapitre 13 ont été perçus :

Accusé de réception en préfecture 092-219200623-20170329- lmc120170000049-DE Date de réception préfecture : 11/04/2017
--

- le soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique (SFEIC) versé par l'intermédiaire du CNC (79 K€) ;
- la subvention de l'ADEME pour le programme local de prévention des déchets (48 K€) ;
- l'aide accordée dans le cadre du contrat départemental avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'appui aux travaux (voirie, gymnase Victor Hugo...) (32 K€) ;
- ainsi que le produit des amendes de police émises en 2015 (201 K€).

Les dépenses d'investissement 2016 s'établissent comme suit :

Chap.	DEPENSES INV.	Budgété en K€	Réalisé en K€	Différence en %
20	Immobilisations incorporelles	8 817	4 228	48,0%
204	Subventions d'équipement versées	4 201	2 813	67,0%
21	Immobilisations corporelles	68 649	21 902	31,9%
23	Immobilisations en cours	35 936	17 391	48,4%
Total des dépenses d'équipement		117 603	46 334	39,4%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 331	74	1,0%
27	Autres immobilisations financières	25 637	12 964	50,6%
Total des dépenses financières		32 968	13 039	39,5%
Total des dépenses réelles		150 571	59 373	39,4%
040	Opérations d'ordre	1 200	94	7,8%
041	Opérations patrimoniales	6 647	6 647	100,0%
Total des dépenses d'ordre		7 847	6 741	85,9%
TOTAL DES DEPENSES		158 418	66 114	41,7%

Le taux de réalisation est expliqué par :

- des subventions d'investissement qui n'ont pas été appelées dans leur totalité par les attributaires (DEFACTO, OPAH, OPH) ;
- des travaux dont le démarrage est conditionné à l'achèvement et au résultat des études (sondages) et aux opérations de démolition ;
- des acquisitions foncières sur les ZAC Bergères et Charcot soumises à des procédures juridiques et administratives entraînant des décalages dans le temps.

Parmi les travaux effectués en 2016 peuvent être cités :

- le démarrage des travaux de l'école des Bergères : 4.628 K€ ;
- la réfection du parking de l'hôtel de ville : 1.493 K€.
- la livraison du Moulin pour accueillir une résidence d'artistes : 324 K€ ;
- la rénovation du hall du centre médical Françoise Dolto : 324 K€ ;
- l'aménagement du carrefour Louis Pouey/Moulin/Anatole France pour y renforcer la sécurité : 350 K€ ;
- l'ouverture des nouveaux locaux du centre associatif : 244 K€ ;
- les premiers sondages et terrassement pour la fourniture en géothermie du chauffage de la piscine de l'Île : 136 K€ ;
- le réaménagement de l'auditorium du Palais de la Jeunesse Jules Verne : 119 K€ ;
- le démarrage des études pour les projets d'aménagement d'une passerelle d'accès à l'Île de Puteaux et pour l'amélioration des accès à la gare et à La Défense : 94 K€.

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20170329-
lmc120170000049-DE
Date de réception préfecture :
11/04/2017

2. LA FISCALITE

Après revalorisation décidée par l'Etat (1% en 2016) et variation physique (création, diminution et/ou modification de biens immobiliers), les bases d'imposition 2016 sont de :

- Taxe d'Habitation (TH) : 108.995.735 €
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB ou FB) : 339.702.555 €
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB ou FNB) : 159.097 €

Pour mémoire, les bases représentent la somme des Valeurs Locatives Cadastrales (VLC) présents sur le territoire de Puteaux.

Calculée par les services fiscaux sur la base d'un recensement de 1970, la VLC d'un bien immobilier (appartements, maisons, ...) est égale à son loyer théorique annuel. Dans le cadre de la Taxe d'Habitation, la VLC bénéficie d'un abattement de 50%.

Avec la dissolution de la CASD au 1^{er} janvier 2016, les taux de TH et de FB se sont ajoutés à ceux votés par la Ville et la part du produit correspondant reversé au Territoire POLD.

- Taxe d'Habitation : 6,91% (Ville) + 6,48% (CASD) : 13,39%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 8,93%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 11,52% (Ville) + 0,496% (CASD) = 12,01%

Le Conseil municipal n'a pas modifié les taux d'imposition en 2016.

Par application des taux aux bases, le produit fiscal a été de 45.015 K€ en 2016.

Les taux votés par la Ville sont parmi les plus bas du département : 3^{ème} taux le plus bas en matière de TH (la moyenne étant de 19,76 % en 2016 dans les Hauts-de-Seine) ; 5^{ème} taux le plus bas en matière de TFB (pour une moyenne à 15,82 %).

3. INFORMATIONS FINANCIERES ISSUES DU COMPTE ADMINISTRATIF

	Ville	Moyenne nationale de la strate (1)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	4.306	1.358
Produit des impositions directes / population	1.016	856 (2)
Recettes réelles de fonctionnement / population	5.471	1.481
Dépenses d'équipement brut / population	1.028	278
Encours de dette / population	Néant	1.109
Dotation Globale de Fonctionnement / population	- 3	235
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	34,85 %	55,85 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	78,71 %	95,12 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	18,79 %	18,77 %

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20170329-
lmc12017000049-DE
Date de réception préfecture :
11/04/2017

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Néant	74,89 %
--	-------	---------

1. Données 2015, source « comptes individuels des collectivités », impots.gouv.fr

2. Données 2016 sur le périmètre des Hauts-de-Seine pour prendre en compte les modifications institutionnelles du Grand Paris, source « état des lieux de la fiscalité locale des Hauts-de-Seine », DGFIP

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

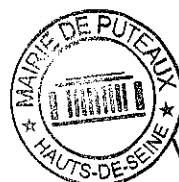
Section de Fonctionnement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 246 688 985,80 €
- ✓ Dépenses de l'exercice : 243 789 491,53 €
- ✓ Résultat de fonctionnement de 2016 : 2 899 494,27 €
- ✓ *Résultat de fonctionnement de 2015* : 41 995 002,70 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé : 44 894 496,97 €**

Section d'investissement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 78 564 676,44 €
- ✓ Dépense de l'exercice : 66 113 948,05 €
- ✓ Résultat d'investissement de 2016 : 12 450 728,39 €
- ✓ *Résultat d'investissement de 2015* : 34 502 570,00 €
- ✓ **Résultat de clôture cumulé : 46 953 298,39 €**

***Vu pour être annexé à
la délibération du conseil municipal
en date du 29 MARS 2017.***



Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de Puteaux
Vice-Président du Territoire
Paris Ouest La Défense

Accusé de réception en préfecture
092-219200623-20170329-
Imc12017000049-DE
Date de réception préfecture :
11/04/2017